

Guide pratique

2014

www.eau-loire-bretagne.fr

Comment relayer et participer à la consultation publique sur l'eau ?



Photo : Paule Opériol



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

octobre 2014



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Comment relayer la consultation publique sur l'eau ?

Comment contribuer ?

Préambule

Qui est consulté, sur quoi et pourquoi ?

Introduction

Des outils pour connaître et expliquer les enjeux de la consultation

S'informer, s'approprier les enjeux
Sensibiliser vos publics
Pour faire connaître la consultation
Pour recueillir des avis

Monter votre action

Les questions à se poser pour monter son projet
Des aides financières et/ou techniques
Des contacts / personnes ressources (pour vous aider)
Communiquer sur vos manifestations, faire connaître vos initiatives

Des idées et exemples d'actions

Pour informer
Pour animer
Pour se concerter

Échanger, partager vos expériences

Espace partenaire du site www.prenons-soin-de-leau.fr
Espace multimédia du site www.prenons-soin-de-leau.fr
Rencontre de l'eau annuelle « Comment sensibiliser sur le Sdage ? »

Participer, donner son avis en tant que structure

Les contributions collectives
Des forums de l'eau

Des réponses à vos questions

Novembre 2014

Préambule

Qui est consulté, sur quoi et pourquoi ?

Afin de les associer aux décisions qui concernent la gestion de l'eau, les citoyens sont consultés à différentes étapes d'élaboration des politiques qui définissent la gestion de l'eau sur leur territoire.

Depuis 2005, en application de la directive européenne cadre sur l'eau, ils sont consultés lors de l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, les Sdage : plans de reconquête de la qualité des eaux à l'échelle d'un bassin hydrographique.

Ces documents définissent pour six ans des objectifs et des moyens pour améliorer l'état de toutes les eaux : rivières, nappes souterraines, lacs, eaux littorales. Au terme de ces six ans, une révision est faite pour prendre en compte les évolutions du contexte ou de l'état des eaux. Le Sdage suivant est le fruit de ce travail.

Les précédentes consultations :

Pour l'élaboration du Sdage 2010-2015 :

- En 2004 / 2005 : sur les questions importantes (les enjeux de l'eau) auxquelles le Sdage 2010-2015 devait répondre
- Du 15 avril au 15 octobre 2008 sur le projet de sdage 2010-2015.

Pour l'élaboration du Sdage 2016-2021 :

- Du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013 : sur les questions importantes auxquelles le sdage 2016-2021 devait répondre.

Depuis, deux autres directives relatives à l'eau prévoient la consultation du public dans le cadre de la définition de plans d'action : la directive inondation qui instaure les plans de gestion des risques d'inondation, et la directive cadre stratégie pour le milieu marin qui instaure les plans d'action pour le milieu marin. En 2014-2015, le public est donc consulté sur trois documents.

La consultation qui se tiendra du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 portera donc sur 3 volets :

- Les projets de Sdage 2016 - 2021 dans chaque bassin hydrographique (en application de la directive cadre sur l'eau)
- Les projets de plan de gestion des risques d'inondation pour 2016-2021 dans chaque bassin hydrographique (en application de la directive inondation)
- Les programmes de mesures des plans d'actions pour le milieu marin élaborés dans chaque sous-région marine (en application de la directive cadre stratégie pour le milieu marin). Sur le bassin Loire-Bretagne, nous sommes concernés par trois sous-régions marines : Manche-mer du nord, mers celtiques et golfe de Gascogne.

Afin de faciliter la compréhension et la lisibilité de ces consultations par le public, il a été décidé de ne parler que d'une consultation nationale sur l'eau.

A l'échelle nationale, il est possible de donner son avis sur un ou plusieurs volets et sur le ou les territoires qui nous concerne à partir du site www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr.

Introduction

Vous êtes une collectivité, une association de protection de la nature, de pêche, de consommateurs, d'éducation à l'environnement, une fédération d'associations, un syndicat de rivière, une entreprise... Vous souhaitez relayer la consultation du public sur l'eau auprès de vos publics.

Ce guide a pour but de vous aider à monter vos projets, vous présenter les outils disponibles et vous donner des exemples de ce qui a déjà été fait.

L'atteinte du bon état des eaux nécessite la mobilisation de tous les citoyens ainsi que l'évolution des comportements. C'est pourquoi les citoyens sont associés en amont à la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau. Pour cela, le comité de bassin consulte les assemblées et le public à des moments clés de l'élaboration des plans d'action.

Les exigences réglementaires

- l'agence de l'eau Loire-Bretagne publie quinze jours avant le début de la consultation, une annonce légale dans un journal national et plusieurs journaux régionaux,
- l'agence saisit les assemblées consultées¹ pour les informer et solliciter leur avis,
- toutes les préfectures du bassin organisent des points de consultation,
- l'agence met à disposition les documents de consultation sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr et au siège de l'agence et elle donne la possibilité de répondre à un questionnaire en ligne.

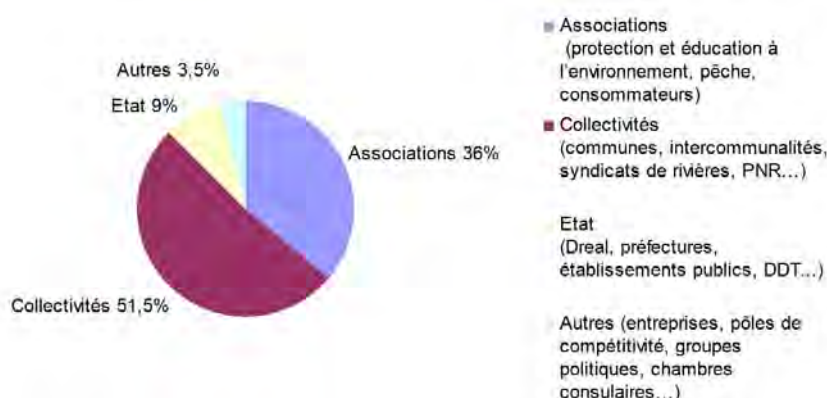
Et au-delà

Au-delà de ces exigences réglementaires, l'agence informe les acteurs² de l'eau et les invite à relayer l'information sur leur territoire et auprès de leurs publics pour élargir la participation et démultiplier l'information. Ces actions locales permettent une meilleure participation du public, comme le montrent les chiffres des précédentes consultations.

Par exemple, en 2012-2013 :

- plus de 400 partenaires mobilisés,
- 18 % des répondants affirment avoir été informés lors de manifestations et 16% par des associations,
- 88 % des questionnaires papier ont été retournés par les partenaires,
- et au moins un quart des contributions libres³ résultent des actions menées par les partenaires.

Plus de 400 partenaires mobilisés pour la consultation du public sur l'eau 2012 / 2013



Plus il y aura de relais sur le bassin et mieux le public sera informé et sensibilisé. Quelle que soit l'ampleur de votre action, votre participation est importante.

¹ Conseils généraux et régionaux ; conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ; chambres consulaires ; établissements publics territoriaux de bassin ; comité national de l'eau ; conseil supérieur de l'énergie et du gaz ; parcs nationaux et parcs naturels régionaux ; comités de gestion des poissons migrateurs ; commissions locales de l'eau ; collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace.

² Associations départementales de maires ; communes ; structures porteuses de contrats territoriaux ; lycées (général et agricole) ; les associations (environnement, consommation, pêche, éducation...) ; les chambres régionales des notaires ; la fédération française des sociétés d'assurance ; les structures porteuses de Scot et les associations de sinistrés ; représentants extérieurs au comité de bassin membres de la commission inondation plan Loire.

³ Les contributions libres sont des avis formulés par une personne (ou groupe de personnes) morale(s) ou physique(s) sur papier libre, pour apporter une contribution sur le sujet de la consultation.

Des outils pour connaître et expliquer

S'informer, s'appropriier les enjeux

Nous mettons à votre disposition des outils pour mieux connaître les enjeux de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) actuellement en vigueur (2010-2015) et le futur Sdage (2016-2021).

Vous trouverez également ci-dessous des liens pour vous informer et mieux comprendre les enjeux de la gestion des risques d'inondation et des plans d'action pour le milieu marin, les deux autres volets sur lesquels le public est consulté en 2014/2015.

Les synthèses qui présentent le contenu du Sdage :

	« Le Sdage 2016-2021, mode d'emploi », donne des clés de lecture par chapitre (<i>à venir</i>)
	Plaquette « l'Etat des lieux du Sdage 2016-2021, ce qu'il faut en retenir »
	Plaquette « Sdage mode d'emploi » (Sdage 2010-2015) : 8 pages
	Revue L'eau en Loire-Bretagne n° 80 – n° spécial Sdage 2010-2015 : présentation résumée + clés d'entrée par acteurs
	Des références bibliographiques : zones humides, continuité écologique, pollutions diffuses, association du public, eau et urbanisme
	Lettre électronique « L'actualité du Sdage Loire-Bretagne »

Vous pouvez commander ces outils à partir de l'espace « partenaire » du site www.prenons-soin-de-leau.fr ou écrire à l'adresse sdage@eau-loire-bretagne.fr.





Les documents d'élaboration du Sdage, le PGRI et les plans d'action pour le milieu marin :

	<p>Le projet de Sdage 2016 – 2021 et son programme de mesures soumis à la consultation du public</p>
	<p>L'état des lieux du Sdage 2016 – 2021</p>
	<p>La synthèse des questions importantes auxquelles le Sdage 2016-2021 devra répondre (adoptée par le comité de bassin le 4 juillet 2013)</p>
	<p>Le Sdage 2010 – 2015</p>
	<p>La rubrique Sdage du site Internet de l'agence de l'eau</p>
	<p>Le projet de plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) soumis à la consultation du public → à venir</p>
	<p>Une synthèse de 4 pages sur le PGRI Loire-Bretagne → à venir</p>
	<p>La rubrique « Risque inondation » sur le site de Dreal Centre, délégation de bassin</p>
	<p>Consulter les résumés des programmes de mesures des plans d'action pour le milieu marin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manche, mer du Nord → à venir • Mer celtique → à venir • Golfe de Gascogne → à venir

Sensibiliser vos publics

Pour intéresser vos publics et leur expliquer les enjeux, des outils existent, vous pouvez les réutiliser, les adapter ou vous en inspirer.

Les outils de l'agence :

Visuel	Description	Où trouver ?
	La vidéo d'animation « Tous concernés par l'eau » pour présenter de manière pédagogique et imagée les enjeux du Sdage 2016 – 2021 : quels problèmes et quelles solutions ?	Télécharger
	Le film « Prenons soin de l'eau » , pour introduire un débat, une conférence, pour expliquer le contexte de la consultation sur votre site internet.	Télécharger
	« Dialogues au bord de l'eau » : bande dessinée qui explique de manière ludique et simple les enjeux du Sdage 2010-2015, du comité de bassin... Pour tout public à partir du collège (sur un stand, lors d'une soirée débat, etc.).	Télécharger
	Vidéos de 2 à 5 minutes à présenter lors d'une soirée débat, une conférence, sur des stands, lors d'une manifestation ou sur vos sites internet. Elles présentent des actions de terrain concrètes pour reconquérir le bon état des eaux (actions récompensées par les Trophées de l'eau en Loire-Bretagne)	Espace multimédias
	Vidéo « Voyage au pays de l'eau » : 13 minutes pour découvrir le bassin Loire-Bretagne. Elle peut être présentée lors d'une soirée débat, une conférence, sur des stands lors de vos manifestations ou sur vos sites internet.	Télécharger
	L'application mobile « Qualité des rivières » des agences de l'eau, pour connaître la qualité des cours d'eau près de chez vous, en vacances, partout en France.	En savoir plus
	La lettre électronique « L'eau vous informe » : une information à destination du grand public et des acteurs relais de la consultation.	S'abonner
	Site Internet "prenons-soin-de-leau" : pour trouver des informations vulgarisées sur l'eau et ses enjeux et des manifestations près de chez vous.	En savoir plus

D'autres outils réalisés par nos partenaires :

Visuel	Description	Où trouver ?
	Kit d'animation du débat public de l'IFREE, pour trouver des idées, des repères pour organiser et animer un débat public.	En savoir plus
	Malle pédagogique Epuratus, pour expliquer l'épuration de l'eau.	Contacter le CPIE près de chez vous
	Malle pédagogique dynamique fluviale de la Loire, pour expliquer la dynamique fluviale et le fonctionnement des cours d'eau.	En savoir plus
	CD-Rom interactif Aquaclara du CPIE Pays de Bourgogne, pour expliquer d'où vient l'eau du robinet et la gestion de l'eau potable dans une commune.	Contacter le CPIE Pays de Bourgogne
	Les vidéos et le site Internet Méli-Mélo : des informations pédagogiques sur l'eau et des vidéos humoristiques pour interpeller.	En savoir plus
	Les vidéos Léo&Léo du CPIE de Gâtine-Poitevine, pour interpeller de manière humoristique et décalée sur les différents enjeux de l'eau.	En savoir plus
	La caravane « main verte » du réseau d'éducation à l'environnement du Pays de Fougères, pour sensibiliser au jardinage au naturel.	En savoir plus
	Recueil d'outils pédagogiques utilisés par les CPIE pour sensibiliser aux enjeux de l'eau : morphologie, zones humides, pollutions diffuses, continuité écologique.	En savoir plus
	La boîte à outils, un site internet pour apporter des ressources aux acteurs qui sensibilisent à l'hydromorphologie des cours d'eau.	En savoir plus
	Le film de 8 minutes « Mieux connaître la gestion de l'eau en France », réalisé à l'occasion du 6 ^{ème} forum mondial de l'eau de 2012. Il retrace l'histoire de la politique de l'eau, les principes, les enjeux et décrit les acteurs publics qui la mettent en œuvre à partir de trois grandes lois sur l'eau : 1964, 1992 et 2006.	En savoir plus

Voir plus d'[outils pédagogiques](#) sur le site Internet

Pour faire connaître la consultation

L'agence met à votre disposition des supports pour faire savoir qu'une consultation publique est en cours :

- Communiqué et dossier de presse
- Tracts A5 « L'eau vous consulte. Répondez en ligne »
- Fichiers imprimables d'affiches dans différents formats
- Articles type à insérer dans vos publications (ex. : bulletin municipal, revue associative, ...)
- QR code
- Bannières Internet et visuels

Tous ces éléments sont téléchargeables sur l'espace partenaire du site www.prenons-soin-de-leau.fr.

Pour recueillir des avis

- Un questionnaire que l'on peut remplir en ligne existe également en format papier pour faciliter l'expression des avis. Il est accompagné d'une notice explicative sur l'objet et le contenu de la consultation. Des exemplaires papiers du questionnaire peuvent être commandés en ligne dans l'espace « partenaire » du site www.prenons-soin-de-leau.fr.
- Les contributions libres individuelles ou collectives, numériques ou sur papier peuvent également être collectées. Elles doivent être envoyées par courrier postal au secrétariat du comité de bassin (9 avenue de Buffon, CS 36339, 45063 ORLEANS Cedex 2) ou par courriel à sdage@eau-loire-bretagne.fr.

Voir les [contributions apportées](#) en 2012/2013 :

NB : Nous remercions tous les acteurs qui relayeront la consultation et collecteront des questionnaires remplis ou des contributions de bien vouloir les faire remonter à l'agence au fur et à mesure et pas en toute fin de consultation. Cela nous permet de traiter ces avis dès leur réception et de fournir un bilan intermédiaire des résultats de cette consultation.

La date limite de remontée des questionnaires à l'agence pour qu'ils soient pris en compte est fixée au 22 juin 2015.

Monter votre action

Les questions à se poser pour monter son projet

Ci-dessous, quelques points à définir avant de vous lancer dans une action de relais de la consultation :

1. les objectifs de l'action : pourquoi on la mène ? Quel message faire passer ?
2. le public : à qui s'adresse-t-on ?
3. l'accroche : comment va-t-on capter le public ?
4. le programme d'actions : comment s'y prendre pour répondre aux objectifs fixés ?
5. les moyens nécessaires pour réaliser le programme d'actions : humains, matériels, financiers, partenariats... Est-ce réaliste ?
6. les critères d'évaluation pour vérifier l'atteinte des objectifs, identifier les freins et les éléments de réussite une fois l'événement passé.

Des aides financières et/ou techniques

Les salles communales peuvent accueillir des soirées débats, projections, expositions,... Adressez-vous à votre mairie pour plus de renseignements.

Les partenaires que vous associerez au projet pourront vous apporter des aides de différentes natures :

- des moyens logistiques : salle, grilles d'exposition, moyens de transports, impression de documents, prêt de matériel audiovisuel, ...
- des compétences : un animateur, une personne ressource, un technicien, ... (voir rubrique « Des contacts / personnes ressources »)
- un relais de communication : affichage municipal, publications diverses, sites Internet, ...
- une légitimité / une entrée locale car ils sont connus et reconnus sur leur territoire.

D'un point de vue financier, l'agence peut vous apporter une aide pour relayer la consultation, sous réserve que votre action soit éligible à ses modalités d'aides.

Renseignez-vous dès que possible auprès de la délégation dont dépend votre commune et en tout cas avant tout démarrage de votre projet : www.eau-loire-bretagne.fr/aide_financiere.

D'autres partenaires financiers peuvent intervenir comme les conseils régionaux, les conseils généraux... selon la nature de votre projet.

Des contacts / personnes ressources

Vous souhaitez organiser un débat public ou une animation sur l'eau, mais vous ne vous sentez pas l'âme d'un animateur. Des personnes ou des structures peuvent vous accompagner et vous aider à le faire.

Les réseaux régionaux ou locaux d'éducation à l'environnement regroupent des acteurs impliqués dans l'environnement et l'éducation. Chaque réseau est une association qui peut vous orienter vers des personnes susceptibles de vous accompagner dans votre projet :

- Réseau d'éducation à l'environnement de Bretagne (REEB) : www.reeb.asso.fr
- Graine Pays de la Loire : www.graine-pdl.org
- Graine Basse-Normandie : www.graine-basse-normandie.net
- Graine Poitou-Charentes : www.grainepec.org
- Graine Centre : www.grainecentre.org
- Collectif régional pour l'éducation à l'environnement en Auvergne (CREEA) : www.cree-auvergne.org
- Graine Rhône-Alpes : www.graine-rhone-alpes.org/index.php.html
- Graine Languedoc-Roussillon : <http://grainelr.org/>

Les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) sont des associations d'éducation à l'environnement et d'accompagnement des territoires. Depuis plusieurs années, ils développent des actions de concertation et de sensibilisation sur les enjeux de l'eau. Il en existe 23 sur le bassin Loire-Bretagne. Pour trouver celui qui est près de chez vous : <http://www.cpie.fr/>.

Certaines **associations locales de protection de la nature et de l'environnement**, affiliées à France nature environnement (FNE), connaissent bien les enjeux locaux de l'eau. Elles mènent aussi des actions de sensibilisation à l'environnement. Pour trouver les associations près de chez vous : <http://www.fne.asso.fr/fr/federation/3000-associations.html>.

D'autres acteurs peuvent vous aider :

- les **collectivités** qui ont en charge la gestion de l'eau potable et de l'assainissement
- les **syndicats de rivières ou de bassin versant** qui s'occupent de l'entretien, la gestion et la restauration des cours d'eau, la lutte contre les pollutions diffuses
- les associations agréées ou **fédérations départementales pour la pêche** et la protection des milieux aquatiques
- les **associations de consommateurs** comme les CLCV (association consommation, logement, cadre de vie)

Communiquer sur vos manifestations, faire connaître vos initiatives

Lorsque vous organisez une manifestation, quelle qu'elle soit, il est important de communiquer et de la faire connaître pour attirer le plus de monde possible.

Le nombre de personnes sensibilisées est à tous les coups un facteur de réussite et de satisfaction.

Voici quelques pistes simples pour multiplier les supports d'information :

- mettre en ligne sur votre site Internet
- annoncer votre événement dans l'agenda des manifestations du site www.prenons-soin-de-leau.fr
- rédiger un article dans le bulletin municipal ou dans une revue
- relayer l'information sur les réseaux sociaux
- envoyer un communiqué à la presse locale et régionale : presse papier, radio, TV
- déposer des affiches et tracts dans les commerces de proximité
- prévoir un affichage public ou privé (sous réserve d'en avoir l'autorisation) : salles d'attente, halls d'entrée, de réception, points d'accueil, points café, abribus, sur les panneaux lumineux des villes, ...
- informer vos adhérents par courriels (pour les associations ou les clubs)

Des idées et exemples d'actions

Lors des consultations précédentes (2005, 2008 et 2012-13), les acteurs du bassin ont organisé des actions pour inviter le public à prendre part au débat sur l'eau et à donner son avis sur la consultation.

Ci-dessous, quelques exemples d'initiatives à reproduire ou des idées à développer. Elles peuvent être de différentes envergures, selon le contexte de votre structure, ses objectifs et ses moyens. Les exemples cités ci-dessous sont détaillés dans des fiches auxquelles vous pourrez accéder en cliquant sur les liens.

Ces fiches ont été élaborées à partir des exemples remontés par les acteurs de terrain, n'hésitez pas à nous transmettre vos initiatives pour qu'elles puissent être partagées à leur tour.

Pour informer

Point de consultation avec mise à disposition des questionnaires dans un lieu public (mairie, salles d'attente, hall d'accueil, ...).

Quelques exemples :

- [Points de diffusion dans les bibliothèques et les médiathèques](#) – CPIE Logne et Grand Lieu
- [Points « Inf'eau » sur des sites accueillant du public](#) – FRAPNA Loire

Quelques idées :

- Mise à disposition des questionnaires dans les salles d'attente de médecins, à l'accueil de la mairie, dans les permanences associatives, sur son lieu de travail dans les points café, en salle des profs, au CDI...

Diffusion de l'information sur Internet et les réseaux sociaux :

Quelques exemples :

- [Une application facebook pour la consultation](#) – Union nationale des CPIE
- [Les vidéos de Léo & Léo](#) – CPIE Gâtine Poitevine

Quelques idées :

- S'abonner au compte twitter @LoireBretagne et facebook de l'agence et partager les actualités
- Partager des pages du site www.prenons-soin-de-leau.fr
- Insérer un bouton ou une bannière sur son site internet
- Créer un article sur son site Internet (possibilité de réutiliser l'article « type » mis à disposition par l'agence de l'eau)
- Insérer l'information dans une lettre électronique
- Diffuser un courriel à ses contacts, ses collègues, sur une liste de diffusion thématique...
- Insérer une phrase courte et un lien vers le questionnaire dans sa signature courriel pendant les 6 mois de consultation

Actions auprès de la presse.

Quelques exemples :

- [Conférence de presse](#) sur les questions importantes pour l'eau – Nature Centre
- [Chronique du consommateur](#) sur radio RCF – CLCV Côtes d'Armor

Quelques idées :

- Proposer des contenus vulgarisés sur les thématiques du Sdage à la presse, en profiter pour rappeler la consultation. Ce contenu peut être publié à intervalles réguliers pendant la durée de la consultation
- Organiser un voyage ou des visites de presse sur la thématique « l'eau sur le territoire » : prévoir plusieurs points d'arrêt (bord de cours d'eau, visites d'aménagements réalisés pour restaurer la qualité des milieux aquatiques, visite d'une installation d'épuration...) et aborder les enjeux spécifiques au territoire et les actions mises en place localement pour l'eau. Prévoir l'intervention de plusieurs acteurs... Cette action peut être organisée dans le cadre d'un Sage ou d'un contrat territorial par exemple

Pour animer (sorties de terrain, conférences débats, projections, stands, ...)

Actions à la rencontre du public : interpellier le public dans des lieux fréquentés (marchés, supermarchés, sites touristiques)

Quelques exemples :

- [« L'eau au marché »](#) - CPIE Vallée de l'Elorn
- [Sensibiliser le grand public dans les médiathèques](#) – CPIE du Velay
- [Sensibiliser les étudiants aux questions liées à l'eau](#) – FNE Pays de la Loire
- [Bars à eau](#) « Nous voulons boire l'eau du robinet ! » - CLCV de Quimper
- [Animer un bar à eau](#) et une exposition interactive dans un lieu public – CPIE Forêt de Brocéliande

Quelques idées :

- Installer un stand pour sensibiliser le long d'une balade fréquentée en bordure de cours d'eau, à l'entrée ou à la sortie d'un site touristique très fréquenté, à la sortie de la piscine (en prenant l'eau comme angle d'accroche)...
- S'installer sur un marché de Noël en offrant un espace accueillant pour parler d'eau et remplir le questionnaire

Inviter le public à une manifestation : il s'agit d'organiser une animation, par exemple une sortie de terrain, une conférence, un débat, une projection, un spectacle, ...

Quelques exemples :

- [Café environnement](#) « Quelles ambitions pour l'eau ? » - Conseil général du Finistère
- [Exploration du Pays de Retz](#) au fil de l'eau – Centre culturel maritime de Nantes
- [Les circuits « Voix d'eau »](#) - Sologne nature environnement
- [Théâtre forum](#) « L'eau vous consulte » - Loiret nature environnement
- [Cabaret / débat sur l'eau](#) - Coordination pour la défense du marais poitevin

Quelques idées :

- Visite d'une station d'épuration, d'une usine de production d'eau potable, d'un observatoire de poissons migrateurs, etc.
- Organisation d'un circuit « l'eau dans ma commune » avec différents points d'arrêt : captage d'eau potable, château d'eau, station d'épuration, les principaux cours d'eau dans la commune... Pour chacun de ces points, des informations peuvent être apportées aux habitants concernant les consommations d'eau dans la commune, prix du m³, longueur du réseau, rendement, volume épuré, la gestion des eaux pluviales, assainissement non collectif, l'état des cours d'eau, leur histoire, leur gestion, leur place dans l'espace urbain, qui les entretient, les principales actions pour reconquérir la qualité des milieux aquatiques, mise en valeur paysagère...
- Pour un syndicat : une sortie pour découvrir les techniques de maîtrise de la qualité de l'eau (analyses physico-chimiques et hydrobiologiques sur plusieurs zones)
- Sortie découverte de la flore et de la faune des zones humides et des cours d'eau
- Pour les associations de pêche : sensibilisation à l'occasion d'un concours de pêche

Pour se concerter

Actions de formation ou de mobilisation d'un réseau

Quelques exemples :

- [Mobiliser un réseau](#) d'éducation à l'environnement - REEB
- [Sensibiliser les pêcheurs](#) à la consultation sur le Sdage – Union régionale des fédérations de pêche Centre et Poitou-Charentes
- [Un jury citoyen sur l'eau](#) – Eure-et-Loir nature

Quelques idées :

- Profiter d'un conseil d'administration ou d'une assemblée générale pour faire un point d'information ou une formation sur l'eau, et introduire le cadre de la consultation
- Pour un animateur de Sage : mobiliser les membres de la commission locale de l'eau et leur mettre à disposition les outils pour relayer localement auprès de leurs publics / leurs structures la consultation du public

Se concerter pour produire une contribution collective

Quelques exemples :

- [Associer un conseil de développement](#) à la consultation sur l'eau – Communauté de communes d'Erdre et Gesvres
- [Rencontres de l'eau](#) – CPIE Pays creusois
- Faire émerger des [contributions collectives](#) sur le pays des Mauges – CPIE Loire et Mauges
- [Consulter dans les collèges et les lycées](#) – CPIE Pays de Bourgogne
- [Un jury citoyen sur l'eau](#) – Eure-et-Loir nature
- Jeu de rôle « [Tous acteurs de l'eau](#) » - CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Quelques idées :

- Vous êtes président d'une assemblée, d'une communauté de communes, d'une association, maire de votre commune... : organisez un débat entre ses membres. Vous pouvez faire délibérer votre assemblée pour fournir un avis sur le projet de Sdage ou simplement faire la synthèse des échanges et la transmettre au comité de bassin en tant que contribution à la consultation.
- Utiliser des techniques participatives pour faire émerger des idées, des avis autour des enjeux de l'eau : world café, brainstorming, tour de table, étude de cas, jeu de rôle, jury de citoyens... Il existe beaucoup de techniques d'animation participative, pas toujours connues et qui méritent d'être expérimentées, c'est l'occasion de se lancer !
 - Un [catalogue](#) des outils et techniques d'animation participative
 - Des [fiches et outils](#) sur le dialogue territorial et l'animation du débat public

Vous trouverez l'ensemble des 24 expériences dans ce [recueil](#)

Échanger, partager vos expériences

Le meilleur moyen de trouver des idées ou des conseils est de les partager avec d'autres acteurs. C'est pourquoi, l'agence de l'eau propose des espaces de dialogue et d'échanges sur la consultation et la sensibilisation au Sdage.

Pour nourrir ces échanges, n'hésitez pas à nous faire remonter vos informations (par l'intermédiaire de l'adresse courriel sdage@eau-loire-bretagne.fr), puis un bilan synthétique des actions menées. Cela nous permet de montrer en quoi votre mobilisation élargit la participation à la consultation et l'améliore.

Espace partenaire du site www.prenons-soin-de-leau.fr

Le site « Prenons soin de l'eau » est le site grand public de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il est destiné à offrir une information pédagogique sur l'eau : comment la préserver, comment reconquérir la qualité des eaux du bassin Loire-Bretagne et participer à sa gestion en donnant notamment son avis lors des consultations publiques...

Il comporte un espace partenaire qui est dédié aux acteurs qui sensibilisent sur le Sdage et qui relaient les consultations du public.

Vous y trouverez :

- Des articles d'actualité sur le déroulement de la consultation, l'avancée du Sdage, des initiatives d'acteurs à l'échelle du bassin
- Des ressources (voir partie « Des outils pour connaître et expliquer »)
- Un formulaire pour commander ces outils
- Un espace pour annoncer vos manifestations sur l'eau.

Espace multimédia du site www.prenons-soin-de-leau.fr

Cet espace vous permet de faire connaître et partager les outils multimédias réalisés dans le cadre de vos actions de sensibilisation.

Une sélection par thèmes ou par supports est proposée pour faciliter la recherche.

Vous pouvez nous faire parvenir les vidéos, enregistrements audio ou publications que vous souhaitez faire publier sur le site.

Rencontre de l'eau annuelle « Comment sensibiliser sur le Sdage ? »

Cette rencontre s'adresse plus particulièrement aux représentants des collectivités, des associations, du monde agricole ou industriel et de l'État ... Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent partager leur expérience et contribuer à sensibiliser sur les enjeux du Sdage. Elle est organisée tous les ans.

C'est l'occasion de vous informer sur l'avancée du Sdage et de vous faire partager les actions mises en place sur le bassin. Cela permet aussi d'échanger avec les autres acteurs et de faire remonter vos besoins.

Participer, donner son avis en tant que structure

Les contributions collectives

Pendant une consultation, une structure (collectivité, association et organisme professionnel) ou un groupe de personnes a la possibilité de déposer un avis sur les registres tenus en préfecture et sous-préfecture, ou par courrier postal ou électronique au secrétariat du comité de bassin⁴. Ce sont les contributions collectives.

Des forums de l'eau

Organisés par le comité de bassin dans les six sous-bassins de Loire-Bretagne, les forums sont ouverts aux acteurs de l'eau. Ils ont pour objectif de présenter une orientation ou une politique du comité de bassin pour en faciliter la compréhension par un plus grand nombre et élargir le débat sur l'eau.

Exemple : à l'occasion de l'élaboration du Sdage ou lors d'une consultation publique, les forums permettent d'aborder des problématiques locales. En retour, les échanges apportent des éclairages utiles au comité de bassin.

Dans le cas des forums organisés pendant une consultation, les échanges sont synthétisés et constituent une contribution au débat prise en compte dans les résultats de la consultation.

Tout acteur peut demander à être invité à ces forums de l'eau. C'est aussi l'occasion de s'informer sur les débats du comité de bassin.

⁴ Adresse postale : Secrétariat du comité de bassin, 9 avenue de Buffon, CS 36339, 45063 ORLEANS Cedex 2
Courriel : sdage@eau-loire-bretagne.fr

Des réponses à vos questions

Je ne connais pas l'objet de la consultation et je n'ai pas beaucoup de temps pour me plonger dans ces documents complexes (Sdage, plan de gestion des risques d'inondation, plan d'actions pour le milieu marin).

La notice d'accompagnement du questionnaire donne des informations synthétiques et simples sur les documents soumis à la consultation.

Le site www.prenons-soin-de-leau.fr apporte une information pédagogique sur les enjeux de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne (sur le Sdage, voir la rubrique « Le bon état des eaux », « la stratégie »). Des outils vulgarisés sont à votre disposition : voir la partie du guide « S'informer, s'approprier les enjeux ».

La lettre d'actualité du Sdage vous informe au fur et à mesure de l'avancée du Sdage. [S'abonner](#)

En organisant un débat, j'ai peur d'aborder des sujets sensibles ou conflictuels et de ne pas savoir gérer les réactions.

Il est important dans ce cas de bien connaître le sujet et les points qui peuvent être sources de tension : qui est concerné ? sur quoi porte le désaccord et depuis quand il existe ? est-ce que des éléments sont mis en place pour tenter de le résoudre ? etc.

Si vous ne connaissez pas bien ces enjeux, les commissions locales de l'eau et les syndicats de rivières peuvent éventuellement vous renseigner sur ces sujets. Ils sont au fait des débats et des arguments qui sont apportés sur les sujets abordés par toutes les parties concernées.

Pour animer le débat, il est parfois préférable de se rapprocher d'une personne qui a l'habitude d'animer ce type d'événement tout en étant externe au problème, cela évite d'être impliqué directement dans le sujet.

Je suis une collectivité, je n'ai jamais relayé une consultation, qu'est-ce que je peux faire de simple ?

Vous pouvez relayer l'information sur les outils d'information de la commune : site Internet, bulletin municipal, panneaux lumineux, affichage municipal, etc.

Vous pouvez organiser une visite de la station d'épuration communale ou intercommunale, une visite de l'usine de production d'eau potable par exemple. Ce sont des sites généralement fermés, qui peuvent susciter la curiosité. Cette sortie peut être envisagée comme point de départ pour parler ensuite plus généralement de la gestion de l'eau et inviter à participer à la consultation.

De manière plus large, vous pouvez organiser un circuit « l'eau dans la commune » avec différents points d'arrêts/information : captage d'eau potable, château d'eau, station d'épuration, les principaux cours d'eau dans la commune... et montrer aux habitants d'où vient l'eau qu'ils boivent, comment elle est gérée.

Voir la partie « des idées et des exemples d'action » de ce guide.

Ma structure n'a pas de moyens pour organiser une action pour relayer la consultation

Pour relayer la consultation, vous pouvez mettre en place des actions simples et non coûteuses en argent et qui nécessitent peu de temps. Parmi elles : mise en ligne sur Internet, affichage municipal, bulletin municipal...

Sur le plan financier, l'agence apporte des aides aux acteurs qui mènent des projets pour relayer la consultation et sensibilisent aux enjeux du Sdage.

Plus de renseignements dans les rubriques « Trouver des ressources financières » et « Personnes ressources » de ce guide.

L'agence nous demande de relayer la consultation, mais que fait-elle de son côté ?

Pour répondre aux exigences réglementaires, l'agence publie des annonces légales dans la presse, met en place des points de consultation à son siège et dans les préfectures du bassin, elle saisit les assemblées consultées.

Elle élabore les documents d'accompagnement de la consultation, les met à disposition des acteurs de terrain. Elle diffuse largement l'information auprès des acteurs du bassin (envoi d'un courrier avec les documents de consultation). Elle publie le questionnaire sur son site Internet et en assure le traitement.

Elle organise des forums de l'eau. Elle reçoit les contributions et les analyse.

Voir la partie de ce guide « Des outils pour connaître et expliquer les enjeux de la consultation ».

J'aimerais savoir si mon projet est éligible aux aides de l'agence de l'eau, à qui dois-je m'adresser ?

A la [délégation](#) dont vous dépendez.

Que faire des questionnaires que j'ai collectés lors d'une manifestation ?

Les questionnaires sont à renvoyer à l'agence de l'eau Loire-Bretagne au fur et à mesure de leur collecte (adresse : 9 avenue de Buffon, CS 36339, 45063 Orléans Cedex 2). Cela permet de traiter les avis dès réception et de fournir un bilan intermédiaire de la consultation.

Je souhaite me renseigner sur les plans d'actions pour le milieu marin, où puis-je trouver l'information ?

Sur le [site du ministère](#) en charge du développement durable.

Comment et par qui sont traitées et analysées les contributions ? Comment sont-elles prises en compte ?

Toutes les contributions sont analysées par l'agence de l'eau et les services de l'Etat qui en rapportent la synthèse au comité de bassin. Ce dernier examine les avis, il en débat et il modifie ou complète le projet initial. Pour les volets milieu marin et inondations, le même travail est effectué par les services de l'Etat. Dans les documents définitifs, ils indiquent comment ils ont pris en compte les avis du public.

J'aimerais faire connaître la manifestation que j'organise

→ Voir la partie « [Communiquer...](#) » de ce guide

Je cherche des animateurs qui connaissent bien les enjeux de l'eau près de chez moi pour organiser un débat dans ma commune.

→ voir la partie « [contact/personnes ressources](#) » de ce guide

Je souhaite connaître les outils que l'agence met à ma disposition

→ Voir la partie sur « [les outils mis à disposition](#) » de ce guide

D'autres questions ont déjà été posées pour les consultations précédentes :

→ [Questions fréquentes](#)

Pour toute autre question, envoyer un courriel à sdage@eau-loire-bretagne.fr